



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Versailles, le 23 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections municipales partielles à Maulette, Buchelay et Saint-Illiers-la-Ville

Les électrices et les électeurs des communes de Maulette, Buchelay et Saint-Illiers-la-Ville sont convoqués par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2022 à des élections municipales partielles, le dimanche 5 février 2023, afin de compléter leurs conseils municipaux respectifs :

- Commune de Maulette – 3 postes de conseillers municipaux à pourvoir ;
- Commune de Buchelay – 23 postes de conseillers municipaux et 1 poste de conseiller communautaire à pourvoir ;
- Commune de Saint-Illiers-la-Ville – 4 postes de conseillers municipaux à pourvoir.

S'il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin, le collège électoral est de droit convoqué le dimanche 12 février 2023.